

GROUPE	1A	INSECTICIDE
--------	----	-------------

APPÂT AU SON SEVIN
APPÂT DE SON À BASE DE CARBARYL

Pour La Gestion Des Sauterelles Dans Les Cultures , Les Bordures Des Champs, Les Herbes
Fourragères, Les Tournières, Les Grands Pâturages Libres, Les Droits De Passage, Les Bords
Des Routes Et Les Terres Incultes

USAGE COMMERCIAL

ATTENTION POISON

N° D'ENREGISTREMENT : 24973 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Avertissement, contient les allergènes blé et soya.

GARANTIE :

Carbaryl . . . 5 % au poids – appât au son granulé

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Tessengerlo Kerley, Inc.
2255 N. 44th St., Suite 300
Phoenix, AZ 85008 USA
1-800-525-2803

CONTENU NET : 10 KG

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION. Éviter de respirer la poussière. Ne pas ingérer. ATTENTION : IRRITE LES YEUX. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Mettre des vêtements de travail ordinaires à manches longues. Mettre des vêtements propres chaque jour. Se laver les mains et le visage avant de manger. Se laver à fond après la manutention.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ÉVITER DE CONTAMINER LA NOURRITURE DE CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE, LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU, LES COURS D'EAU ET LES ÉTANGS.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'insecticide SEVIN (carbaryl) est un inhibiteur modéré réversible de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Ne pas utiliser le 2-PAM, les opiacés ni les médicaments inhibant la cholinestérase.

ENTREPOSAGE :

Entreposer l'APPÂT AU SON SEVIN dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer dans un endroit où la température dépasse souvent les 38°C. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION :

1. Ne pas réutiliser le contenant vide.
2. Bien vider le contenant dans l'équipement d'application.
3. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
4. Rendre le contenant inutilisable.
5. Éliminer le contenant conformément à la réglementation municipale et provinciale.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est abîmé et/ou si son contenu s'est déversé, obtenir des instructions du fabricant. Porter des vêtements protecteurs, un respirateur approuvé et des gants imperméables avant de s'occuper d'un déversement ou d'un contenant abîmé. Dans le cas d'un déversement, contenir le produit et empêcher qu'il se retrouve dans les fossés et les voies d'eau. Recouvrir le produit déversé d'un composé pouvant être balayé et déposer la matière contaminée dans un contenant à déchets approuvé. Déposer le contenant abîmé dans un contenant à déchets et en identifier le contenu.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Pour la gestion des sauterelles dans les cultures (fourrages, cultures de plein champ et cultures céréalières), les bordures des champs, les herbes fourragères, les tournières, les grands pâturages libres, les droits de passage, les bords des routes et les terres incultes. Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, l'appât au son SEVIN à base de carbaryl réduit les populations de sauterelles en deçà des seuils économiques pendant une période maximale d'une semaine. Appliquer lorsque la population de sauterelles atteint un sommet et dépasse le seuil économique indiqué dans le tableau qui ci-après. Dans les cas d'infestation plus grave, la durée de la suppression peut être plus courte. Suivre attentivement les populations de sauterelles et appliquer de nouveau, au besoin.

Toute averse peu de temps après l'application influera considérablement sur le rendement de cet appât et un deuxième traitement peut être nécessaire.

CULTURE	DAAR /attente avant le retour du bétail	SEUIL ÉCONOMIQUE sauterelles/m²	DOSE KG/HA	SURFACE TRAITÉE AVEC UN SAC
maïs (cultivé et sucré)	1	7	2,0	16 ha (40 acres)
luzerne	2			
trèfle				
haricots	5			
avoine, seigle, blé	14			
orge	28			
lupin blanc doux				
canola	Ne traiter que les plantules			
bordures des champs, tournières, droits de passage, bords des routes, terres incultes	0	10	2,0	16 ha (40 acres)
retour du bétail bovin ou d'autre bétail dans les pâturages, les grands pâturages libres ou les herbes	1			

fourragères			
retour du bétail laitier dans les pâturages ou les grands pâturages libres, récolte des cultures fourragères	2		

DIRECTIVES D'APPLICATION :

1. Charger l'APPÂT AU SON SEVIN au point d'application seulement.
2. Ne pas charger l'équipement d'application lorsque des animaux peuvent lécher ou manger l'appât appliqué.
3. Nettoyer immédiatement l'appât renversé.
4. Faire en sorte que le produit ne contamine pas les auges ni l'eau d'abreuvement.
5. NE PAS APPLIQUER PAR AVION. Utiliser uniquement de l'équipement d'application terrestre.
6. Épandre l'APPÂT AU SON SEVIN uniformément à la volée sur la zone à traiter.
7. Afin de réduire les effets potentiels sur le gibier d'eau, ne pas appliquer à moins de 50 mètres des plans d'eau (rivières, ruisseaux, étangs, marécages).

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'APPÂT AU SON SEVIN fait partie du Groupe 1A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et autres insecticides du Groupe 1A. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, utiliser l'APPÂT AU SON SEVIN en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éliminer les mêmes insectes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de lutte chimiques.
- Inspecter les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Tessengerlo Kerley Inc. au 1-515-201-2649.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))